



Sites Natura 2000

« Roches de Penmarc'h », « Archipel des Glénan », « Dunes et côtes de Trévignon »

Compte-rendu du Groupe de travail n°2

Tome 2 : Diagnostic et mesures de gestion

Gestion du milieu terrestre : fréquentation terrestre et usages des sols

6 janvier 2014, 14h - Fouesnant (salle du Conseil, Mairie)

Ordre du jour

- Typologie des mesures
- Examen du contenu des mesures
- Projet de méthodologie sur la hiérarchisation des mesures
- Contrats Natura 2000 / Chartes Natura 2000 / Suivi et évaluation des Docob
- Poursuite de la concertation et échéances

Participants

NOM	STRUCTURE
Guy VARRON	Président de l'association des plaisanciers de Fouesnant
Jean-Pierre COTTEN	Représentant des agriculteurs de Trégunc
Jean-Michel STEPHAN	Bretagne Vivante
Bernard BAGOT	Plaisanciers de Trévignon
Yves BOUDENANT	Association des pêcheurs plaisanciers de Trévignon
Jean-René COULIOU	Association des propriétaires de bateaux de Pouldohan - Collectif des associations de plaisanciers de la Baie de la Forêt
Christian VERMEULIN	Collectif des associations de plaisanciers de la Baie de la Forêt - APPAK
Michel CHARRETOUR	Propriétaire sur l'archipel des Glénan
Pauline LECLERC	Conseillère départementale des sports de nature, DDCS
Françoise BONTEMPS	DDTM Finistère
Laure CARAMARO	Adjointe, Mairie de Fouesnant
Loïc MENAND	SAGE Sud-Cornouaille
Pascal RAGOT	Chargé de mission Natura 2000 Glénan, mairie de Fouesnant
Martin DE BAETS	Chargé de mission Natura 2000 Trévignon, mairie de Trégunc

Compte-rendu des échanges

Le groupe de travail ne concerne que les sites possédant une partie terrestre : Glénan et Trévignon.

I. Typologie des mesures

Aucune remarque.

II. Examen des mesures de gestion

- Fréquentation terrestre et usage des sols

Amélioration des connaissances sur les impacts du piétinement et de l'écrasement sur les habitats Natura 2000

Aucune remarque.

Mise en défens des habitats terrestres sensibles et/ou impactés ou aménagements spécifiques

J-R. Couliou demande si cette mesure est susceptible d'affecter les chemins côtiers piétonniers.

M. De Baets le confirme, mais n'a vocation qu'à canaliser de fortes fréquentations sur des secteurs sensibles. Il peut arriver que les sentiers soient déplacés, notamment dans le cas d'une détérioration de la SPPL, dont le réaménagement est soumis à évaluation d'incidences. Il est alors tenu compte des habitats Natura 2000 alentours et parfois d'habitats oiseaux (nids d'Hirondelle de rivage sur falaises dunaires).

P. Ragot rajoute que sur les Glénan il existe des secteurs de nidification en haut de plage et qu'il serait peut-être opportun d'aménager les sentiers côtiers en fonction. Il ne s'agirait que de déplacer les tracés de quelques mètres.

Amélioration des pratiques d'occupation et d'usage des espaces terrestres

P. Leclerc demande si les zones sont déjà identifiées.

Pour les Glénan, P. Ragot affirme que sont concernées toutes les zones occupées. Il expose quelques problématiques : stockage de déchets verts par les propriétaires sur Saint Nicolas, utilisation d'un engin motorisé par le CIP pour le transport des bouteilles, éloignement des bâtiments du camping sur Dréneq générant un piétinement important sur habitats sensibles.

A Trévignon, M. De Baets note que la logique est la même, et prend l'exemple des aires de stationnement littorales, notamment près des étangs. Depuis plusieurs années, des réflexions ont été menées sur leur réaménagement pour canaliser la fréquentation, et limiter le piétinement des dunes et le dérangement de l'avifaune. D'autres réflexions sont et seront à entreprendre : remblais illégaux, entretien et gestion des parcelles privées ou agricoles etc.

J-R. Couliou informe qu'un projet pourrait être lié à cette mesure et au domaine marin, à savoir la création d'un stockage à terre de bateaux près de la Maison de la Mer à Pouldohan, afin de désengorger l'anse des mouillages ventouses et des bateaux hivernaux provenant de Pors Breign.

M. De Baets a déjà eu vent de ce projet par Karim Ickrelef, responsable des ports à Trévignon. Cette réflexion est intéressante effectivement, les échanges sont à poursuivre.

Entretien des milieux

J-R. Couliou fait savoir que des plantations de Saules ont eu lieu sur certaines parcelles agricoles. Ces arbres ont en effet un pouvoir dépolluant sur les zones humides. N'y aurait-il pas un danger de limiter leur présence aux abords des étangs ?

M. De Baets rétorque qu'il n'est pas envisagé de supprimer l'ensemble de ces arbustes. De plus, les roselières participent également à dépolluer les sols. L'idée est de parvenir au meilleur compromis pour la conservation des habitats et habitats d'espèces d'intérêt : eau libre, roselières, berges, haies de Saules etc.

Amélioration des connaissances et lutte contre les espèces invasives

Aucune remarque.

Amélioration des connaissances sur les impacts de certains aménagements anthropiques littoraux et suivi des phénomènes morpho-sédimentaires sur le site Natura 2000

Aucune remarque.

- **Mesures centralisatrices**

Amélioration des connaissances et veille scientifique sur les habitats et espèces Natura 2000, les activités humaines et leurs interactions

Suivi et évaluation périodique des activités humaines, des habitats et espèces Natura 2000 et de leur état de conservation

Approche participative des usagers du site et acteurs locaux dans la caractérisation, l'évaluation et le suivi des activités humaines, des habitats et espèces Natura 2000

C. Vermeulin signale l'importance de la pertinence et de l'utilisation des indicateurs dans le suivi des mesures.

P. Ragot le confirme. Les indicateurs proposés dans les Docob le sont à titre informatif mais auraient mérité un travail approfondi. Une personne à l'AAMP travaille uniquement sur cette thématique, il serait opportun de s'en rapprocher. Le Docob sera de toute manière révisé rapidement en phase d'animation : précision des indicateurs, cartographie finalisée des habitats, élaboration de la Charte Natura 2000 etc.

Sensibilisation générale, ciblée et sur site, promotion de bonnes pratiques

C. Vermeulin signale que bon nombre de problématiques sont communes entre les 3 sites Natura 2000 mais que les sources de pressions anthropiques peuvent être totalement différentes. Il faut en tenir dans la sensibilisation qui ne sera pas menée de la même manière selon le type de public visé.

M. De Baets précise qu'il est prévu de mener une sensibilisation cohérente à l'échelle des 3 sites sur des thématiques communes (pêche à pied par exemple), mais que les spécificités de chaque site seront bien prises en compte dans une stratégie globale par site.

J-R. Couliou rajoute qu'à terre, la sensibilisation sur site doit passer par des secteurs clés comme la Maison du littoral ou les aires de stationnement.

P. Ragot recentre le sujet en affirmant que l'on rentre ici dans les modalités de mises en œuvre, qui seront à réfléchir en phase d'animation. Il faut vraiment commencer par une stratégie globale, pérenne et pertinente, identifier les besoins et les structures impliquées.

L. Menand demande si les compagnies maritimes, relais stratégiques pour sensibiliser les touristes venant aux Glénan, communiquent sur la présence d'espaces naturels d'intérêt. De nombreux exemples existent, également sur les bonnes pratiques à adopter. Il faut s'en inspirer pour améliorer la sensibilisation sur les Glénan.

P. Ragot le confirme. Des animatrices sont présentes sur les bateaux lors des traversées. Concernant les vedettes de l'Odéon, un projet de panneaux d'affichage sur les embarcations est en cours.

P. Leclerc rappelle qu'un certain nombre d'établissements de prestation sportive propose déjà une éducation à la protection de l'environnement. Il serait intéressant d'y intégrer une communication ou formation propre aux objectifs Natura 2000, même si les éducateurs sont déjà sensibilisés à l'environnement de manière générale dans le cadre de leur formation. Ce travail toucherait les écoles et le grand public, que ce soit en domaine marin ou terrestre. Il serait nécessaire de rajouter cette thématique dans la fiche en question.

P. Ragot affirme que ce travail est déjà engagé, notamment avec Nautisme en Finistère et Nautisme en Bretagne, et que l'ensemble du projet est à formaliser. Il n'est pas prévu de noter dans la fiche l'ensemble des projets de sensibilisation existants ou pressentis, ceci serait trop conséquent, mais ils seront clairement identifiés dans la stratégie globale.

Collaboration avec les services de l'Etat et autres structures à pouvoir de police sur le suivi des activités humaines, l'évaluation des incidences, l'organisation et l'orientation des contrôles

F. Bontemps informe que les services de la DDTM ont traité près de 150 évaluations d'incidences en 2013. Ces dossiers seront amenés à être de plus en plus nombreux. Dans 90% des cas, aucune prescription particulière n'est émise. Dans les 10% restant, il est prévu une modification du projet, qui n'est souvent pas lourde et qui ne remet pas en question le projet lui-même. Dans de très rares cas, le pétitionnaire doit faire appel à des personnes ou structures plus compétentes (expert, bureau d'études...) pour juger des impacts et de leur réduction. Concernant les évaluations d'incidences menant à des prescriptions, la DDTM peut orienter les plans de contrôle des agents de l'Etat lors de ces projets, afin de vérifier le respect des mesures de réduction. Des contrôles de ce type ont déjà été menés.

P. Ragot rajoute que des échanges sont menés entre les services de l'Etat et les chargés de missions, afin d'orienter les besoins par rapport aux objectifs de conservation Natura 2000 et de se tenir informé des contrôles effectifs sur les sites.

J-R. Couliou évoque les exercices de sécurité réalisés à Pors Breign chaque année avec utilisation d'un engin pyrotechnique. Cet exercice est-il soumis alors à évaluation d'incidences ?

F. Bontemps ne le pense pas, connaissant les listes exhaustives des projets éligibles à ces évaluations. Toutefois, les manifestations non comprises dans ces listes qui pourraient potentiellement porter atteinte aux habitats et espèces Natura 2000 peuvent toujours faire l'objet d'une sensibilisation auprès du porteur. Par ailleurs, de nombreux services instructeurs existent aux seins des services, étant donné que les projets sont de nature très différente (AOT, manifestations sportives, plans d'épandage, travaux en Site classé...). Les référents Natura 2000 à la DDTM ont donc pour rôle de sensibiliser ses services à l'instruction des évaluations d'incidences.

Analyse périodique de la pertinence du périmètre du site Natura 2000 et révision éventuelle

Aucune remarque.

Toutes les mesures sont donc validées.

III. Hiérarchisation des mesures

P. Ragot rappelle qu'aucune méthode standardisée n'est prévue dans les Docob. La région Languedoc-Roussillon en a développé une, à partir d'un certain nombre de critères pertinents, mais qui nous font défaut aujourd'hui sur les sites bretons. Une méthode simple et pragmatique sera donc sans doute proposée et sera soumise à validation en COPIL.

F. Bontemps rajoute que cette hiérarchisation est nécessaire pour prioriser les demandes de financement Natura 2000 par la DDTM. Un critère très important pris en compte est la pérennisation des projets. En effet, vu l'évolution des finances publiques, seront privilégiés les projets dont les objectifs et la mise en œuvre semblent cohérents et durables. Un référentiel existe à la DDTM sur les contrats mis en place sur les sites. Il permet le retour d'expériences entre chargés de missions sur les coûts, la mise en œuvre pratique, l'efficacité etc. des mesures.

C. Vermeulin propose une chronologie de hiérarchisation : 1) pertinence de l'objectif visé, 2) efficacité supposée de la mesure, 3) rapport coût/efficacité.

P. Ragot précise toutefois que le critère principal est l'état de conservation des habitats et espèces Natura 2000. La représentativité est également primordiale. Par exemple, un habitat en bon état de conservation localement mais pas à l'échelle biogéographique nécessite à minima un suivi ou une veille. A l'inverse, si l'ensemble des gestionnaires ne prennent pas de mesure sur un habitat car il est en bon état de conservation à l'échelle biogéographique, ce dernier pourrait se dégrader rapidement à cette échelle. Il faut donc faire attention en priorité à l'ensemble de ces paramètres, même si effectivement, la pertinence de l'objectif et le rapport coût/efficacité sont très importants.

M. De Baets demande si le critère « suivi » et sa capacité de mise en œuvre sont pris en compte dans la priorisation de financement des contrats Natura 2000.

F. Bontemps le confirme. Jusque là, les financements alloués ont permis la validation de la plupart des contrats dans le Finistère, mais, étant donné le contexte financier actuel, la hiérarchisation des mesures et leur suivi prendront probablement une place de plus en plus importante.

IV. Contrats/Chartes/Suivi et évaluation du Docob

P. Ragot précise que la remplaçante de Sophie Lecerf (site Natura 2000 de Penmarc'h) avait en charge cette partie. Non spécialiste de Natura 2000 à la base, son travail a été revu, ce qui explique les différences entre les 3 Docob. Il rajoute que les contrats annexés sont des contrats types repris de la Circulaire du 27/04/2012 et applicables sur chacun des sites. Ils proposent donc des engagements minimaux. Concernant la Charte Natura 2000, elle est tirée du Docob « Baie du Mont-Saint-Michel », mais devra dans les 3 Docob être adaptée aux habitats, espèces et activités propres à chaque site.

Poursuite de la concertation et échéances

Il est donc prévu d'intégrer les remarques des différents groupes de travail et de finaliser la hiérarchisation des mesures. Les Docob finaux seront envoyés fin janvier pour un COPIL de validation vers la mi-février.

N'ayant pas d'autres remarques, la séance est levée à 16h.

Rapporteur : Martin De Baets

Sites Natura 2000 « Roches de Penmarc'h » « Archipel des Glénan » et « Dunes et côtes de Trévignon »

Proposition des mesures de gestion
**Groupe de travail 2 : Gestion du milieu terrestre :
fréquentation terrestre et usage des sols**

6 janvier 2014 – 14h

Ordre du jour

- I. Typologie des mesures de gestion
- II. Echanges sur les mesures et validation
- III. Projet de méthodologie de hiérarchisation des mesures
- IV. Contrats / Chartes / Suivi et évaluation du Docob

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014

I. Typologie des mesures

4 types de mesures identifiées.

Mesures centralisatrices :

Sensibilisation / Amélioration des connaissances / Suivi / Approche participative / Collaboration (structures de contrôle) / Périmètre

Centralisent ces besoins en complément des besoins spécifiques dans les autres mesures, et pour embrasser tous les besoins qui n'auraient pas été identifiés ou qui le seront à l'avenir

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014

Mesures spécifiques d'amélioration des connaissances :

Correspondent à des besoins bien identifiés par rapport à des interactions entre habitats/espèces et activités

Plusieurs cas :

- Conditionnent la mise en place de mesures de gestion concrètes (Amélioration des connaissances sur le dérangement → Mise en défens des zones fonctionnelles)
- Proposent des mesures de gestion futures si le défaut de connaissances est trop important (Captures accidentelles)
- Proposent directement des mesures de gestion concrètes (Déchets)

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014

Mesures de gestion :

Correspondent à un ensemble d'opérations concrètes à mettre en place pour réduire les pressions identifiées sur les habitats/espèces visés

Sont mises en place à plus ou moins long terme selon les connaissances sur la pression ainsi que sur les habitats/espèces/activités en question, et selon les enjeux socio-économiques concernés

Découlent sur des mesures réglementaires concertées (balisage en mer, APB...) ou basées sur le volontariat (contractuelles ou non)

Chartes Natura 2000 :


(Cf. partie IV.)

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014

Organisation des mesures

Regroupement des fiches actions par thème de gestion		Codes
Gestion du milieu marin	Exploitation des ressources halieutiques	MH
	Fréquentation maritime et usages des fonds marins	MF
Gestion du milieu terrestre	Fréquentation terrestre et usages des sols	TF
	Gestion spécifique des espèces	SP
	Gestion spécifique des pollutions	PO
	Gestion spécifique des phénomènes naturels	NA
Actions de centralisation et pilotage	Sensibilisation	CS
	Amélioration des connaissances et suivis	CC
	Approches participatives et collaboratives	CP
	Révision du périmètre Natura 2000	PN

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : gestion du milieu terrestre

Amélioration des connaissances sur les impacts du piétinement et de l'écrasement sur les habitats Natura 2000

Habitats/espèces concernés : habitats marins (1170, 110, 1140), habitats terrestres (et humide 3110), habitats d'espèces

Activités concernées : activités terrestres, sports nautiques et navigation de plaisance sur habitat terrestre/estran, récolte des algues de rive


Localisation : milieu terrestre et d'estran des activités précitées

Sous-actions :

- 1) Développement des capacités locales d'expertise
- 2) Evaluation et suivi du piétinement ou de l'écrasement sur site, recommandations de gestion
- 3) Sensibilisation des usagers et acteurs locaux

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : gestion du milieu terrestre

Mise en défens des habitats terrestres sensibles et/ou impactés ou aménagements spécifiques

Habitats/espèces concernés : habitats terrestres (+habitats d'espèces terrestres sur milieux précités)

Activités concernées : activités terrestres, phases terrestres des activités maritimes


Localisation : milieu terrestre des activités précitées

Sous-actions :

- 1) Mises en défens ou assimilés et suivi
- 2) Sensibilisation des usagers et acteurs locaux

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : gestion du milieu terrestre

Amélioration des pratiques d'occupation et d'usage des espaces terrestres

Habitats/espèces concernés : habitats terrestres/estran/marins (1170, 1110, 1140), habitats d'espèces terrestres/estran

Activités concernées : activités terrestres, phases terrestres des activités maritimes

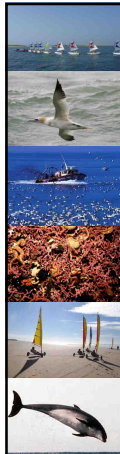
Localisation : partie terrestre du site

Sous-actions :

- 1) Réorganisation, optimisation ou définition des occupations et usages des sols
- 2) Sensibilisation des usagers et acteurs locaux

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : gestion du milieu terrestre

Entretien des milieux

Habitats/espèces concernés : habitats terrestres (hors lagune et haut de plage)

Activités concernées : environnement naturel


Localisation : partie terrestre du site

Sous-actions :

- 1) Diagnostic des secteurs dégradés
- 2) Entretien des milieux
- 3) Sensibilisation des usagers et acteurs locaux

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : gestion du milieu terrestre

Amélioration des connaissances et lutte contre les espèces invasives

Habitats/espèces concernés : tous

Activités concernées : environnement naturel, usage des sols, pêche en eau douce, aquaculture, transport maritime


Localisation : ensemble du site

Sous-actions :

- 1) Développement des capacités locales d'expertise
- 2) Veille et suivi sur site
- 3) Lutte active
- 4) Sensibilisation des usagers et acteurs locaux

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X
4	X	X	X	X	X	X

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : gestion du milieu terrestre

Amélioration des connaissances sur les impacts de certains aménagements anthropiques littoraux et suivi des phénomènes morpho-sédimentaires sur le site Natura 2000

Habitats/espèces concernés : habitats marins/estran, dunes et falaises, habitats d'espèces

Activités concernées : infrastructure portuaires, ouvrages de défense contre la mer


Localisation : littoral du site

Sous-actions :

- 1) Développement des capacités locales d'expertise
- 2) Etudes d'érosion littorale sur site
- 3) Mise en œuvre des recommandations de gestion
- 4) Suivi et évaluation périodique

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
1	X	X	X	X	X	X
2	X	X	X	X	X	X
3	X	X	X	X	X	X
4	X	X	X	X	X	X

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : Centralisation et pilotage

Amélioration des connaissances et veille scientifique sur les habitats et espèces Natura 2000, les activités humaines et leurs interactions

Suivi et évaluation périodique des activités humaines, des habitats et espèces Natura 2000 et de leur état de conservation

Approche participative des usagers du site et acteurs locaux dans la caractérisation, l'évaluation et le suivi des activités humaines, des habitats et espèces Natura 2000

Habitats/espèces concernés : tous


Activités concernées : toutes

Localisation : ensemble du site

Sous-actions :

- 1) Centralisation et suivi des mesures de suivi
- 2) Mise en œuvre des suivis et évaluation périodique
- 3) Sensibilisation des acteurs locaux et usagers du site

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : Centralisation et pilotage

Sensibilisation générale, ciblée et sur site, promotion de bonnes pratiques

Habitats/espèces concernés : tous

Activités concernées : toutes

Localisation : ensemble du site

Sous-actions :

- 1) Centralisation et suivi des mesures de sensibilisation
- 2) Constitution d'un cadre général de collaboration et concertation, élaboration de la stratégie globale et déclinée de sensibilisation
- 3) Constitution d'un cadre spécifique de collaboration et concertation, mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : Centralisation et pilotage

Collaboration avec les services de l'Etat et autres structures à pouvoir de police sur le suivi des activités humaines, l'évaluations des incidences, l'organisation et l'orientation des contrôles

Habitats/espèces concernés : tous

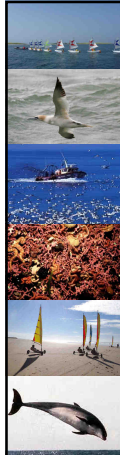
Activités concernées : toutes

Localisation : ensemble du site

Sous-actions :

- 1) Centralisation et suivi des mesures de collaboration prévues dans les actions du DocOb, identification des besoins complémentaires
- 2) Mise en œuvre des actions de collaboration et évaluation selon les priorités établies
- 3) Mise en œuvre des actions de collaboration concernant les évaluations d'incidences

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



II. Mesures de gestion : Centralisation et pilotage

Analyse périodique de la pertinence du périmètre du site Natura 2000 et révision éventuelle

Habitats/espèces concernés : tous

Activités concernées : toutes

Localisation : ensemble du site et périphérie

Sous-actions :

- 1) Révision du périmètre et élargissement de la gestion

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



III. Hiérarchisation des mesures

Elément important pour la mise en place priorisée des mesures et de leur financement


Plusieurs niveaux devront être vraisemblablement pris en compte :

1) Représentativité

→ **Habitats**
 = rapport entre la surface du site et la surface à une échelle choisie (régionale/nationale/biogéographique)

→ **Oiseaux**
 = rapport entre la population du site et la population à une échelle choisie (régionale/nationale/européenne)
 - travail réalisé en amont (Tome 1) dans la détermination des espèces prioritaires

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



2) Etat de conservation


→ **Habitat**
croisement EC local x EC biogéographique

Exemple de méthode décisionnelle :

		EC local		
		Mauvais	Moyen	Bon
EC biogéo	Mauvais	3	3	2
	Moyen	3	2	1
	Bon	2	1	1

→ **Oiseaux**
travail réalisé en amont (Tome 1) dans la détermination des espèces prioritaires

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



3) Rapport coût / efficacité de la mesure

Juge du niveau de pertinence de la mesure selon l'investissement prévisible (moyens humain, financier, technique...) et l'efficacité supposée de la réduction de la (les) pression(s) visée(s)


Exemple de méthode décisionnelle :

		Coût		
		Faible	Moyen	Elevé
Efficacité	Haute	3	3	2
	Moyenne	3	2	1
	Faible	2	1	1

Ex : Mise en défens des habitats (ganivelles, fils etc.) :

- Coût faible à modéré
- Efficacité haute
- Priorité 3

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



IV. Contrats / Chartes / Suivi et évaluation du Docob

Contrats
Généralités et fonctionnement
Types de contrats (agricoles, non agricoles, marins)
Cahiers des charges

Chartes
Généralités et fonctionnement
Projet et base de travail

Suivi et évaluation du Docob
Suivi des actions
Suivi et évaluation des habitats/espèces/activités/périmètre
Suivi et évaluation générale du Docob

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



Modalités de poursuite et finalisation de la concertation

- Intégration des remarques des groupes de travail et de la hiérarchisation des mesures
- Envoi du Docob complet provisoire (fin Janvier)
- COPIL de validation (mi Février) et intégration des remarques éventuelles (Février)
- Arrêté préfectoral d'approbation et impression

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014



Merci de votre attention

GT 2 N2000 PGT – 6 janvier 2014